

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 4 AVRIL 2019

Délibération n°20190404\_03

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 54

Absents : 20

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 7

**Votants : 61**

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : AIDES CULTURELLES : modification des règlements. Attribution d'aides au titre de 2019**

Le jeudi 4 Avril 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LONNES.

Présents: CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - CAMY Bruno - PÉNAUD André - POTEI Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)  
 CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)  
 BROUTÉ Alain (pouvoir à GUYON Jean-Guy)  
 SOURY Christine (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)  
 DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)  
 BUTON Sylviane (pouvoir à VIGIER Jean-Pierre)  
 SEVRIT Raymond (pouvoir à STASIAK Jean-Louis)

ROUHAUD Henri - GUITTON Claude.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**Objet : AIDES CULTURELLES : modification des règlements. Attribution d'aides au titre de 2019**

*Vu la délibération en date du 13 avril 2017 approuvant les règlements des aides culturelles communautaires,*

*Vu la proposition de la commission « Patrimoine & Culture » réunie le 13 février 2019,*

*Vu les demandes de soutien financier reçues au titre de la programmation 2019,*

M. le Vice-Président en charge de la Culture, du Sport et de la Vie Associative propose de modifier les règlements des aides culturelles.

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Date de dépôt des dossiers : au plus tard le 15 mars
- Obligations des bénéficiaires :
  - Apposer le logo de la CDC sur tous les supports de communication et d'installer la banderole de la CDC le jour de la manifestation.
  - Fournir un bilan moral et financier à la CDC, dans les 3 mois suivant la manifestation.
- Pour le règlement « Festivals » : il est proposé de rajouter la notion de périodicité : « organisé à époque fixe et annuelle ou bisannuelle ».

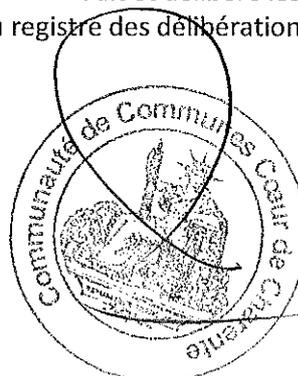
**Demandes d'aides reçues pour 2019 :**

| Porteur de projet/Intitulé   | Total dépenses | Assiette éligible | Subventions 2019  | Observation  |
|--|----------------|-------------------|-------------------|--|
| Société des courses de Luxé - Concert Collectif Métissé (3 Août 2019)  | 23 000,00 €    | 21 000,00 €       | <b>500,00 €</b>   | Avis favorable de la commission du 13/12/2018                              |
| Chœur du Pays Manslois - FESTIVAL Zicatouteur (du 19 au 25 avril 2019)   | 13 400,00 €    | 8 050,00 €        | <b>1 750,00 €</b> | Avis favorable de la commission du 13/12/2018<br><b>Règlement FESTIVAL</b> |
| Association charentaise Ane et cheval de trait - Festival de l'âne et du cheval de trait VILLOGNON (30-31 Août 2019) | 27 440,00 €    | 11 150,00 €       | <b>2 000,00 €</b> | Avis favorable de la commission du 13/12/2018<br><b>Règlement FESTIVAL</b> |

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :**

- **D'APPROUVER** les nouvelles conditions des règlements d'aides communautaires au titre des manifestations à caractère culturelle ;
- **DE MODIFIER** les 2 règlements en découlant ;
- **D'ATTRIBUER** les aides aux demandeurs telles que précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,



**Le Président  
Jean-Pierre de FALLOIS**